

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les Infinity Trail Backyard Ultra sont des événements du calendrier des Backyard Ultra dans le Monde dont la Big's Dog Backyard Ultra aux USA est à l'origine de ce concept et la grande finale.

Créé par Lazarus Lake, l'organisateur de la célèbre et mythique Barkley dans le Tennessee, le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de 6,706 km.
- Il y a un départ toutes les heures. Il faut ainsi faire la boucle en moins d'une heure. Si vous la terminez avant, vous pouvez vous reposer en attendant le départ de la prochaine boucle.
Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos avant le prochain départ.
- Le but est simple : faire le plus de boucles possibles dans les temps.
- Le vainqueur est la dernière personne à réussir à faire une boucle complète.

Pourquoi la distance de 6,706 km ?

Car Laz voulait une boucle à faire 24 fois (donc en 24 heures) pour que ça fasse 161 km soit 100 miles tout pile (distance mythique aux USA). Mais vous pouvez la faire bien plus que 24 fois...

Article 2 : Inscription

2.1 Les ré-inscriptions ouvrent le **vendredi 3 juillet à 20h**.

2.2 Les inscriptions se font exclusivement en ligne soit sur le site de [LAVAL TOURISME](https://www.laval-tourisme.com) et la page Infinity Trail, soit sur le site [INFINITYTRAIL.FR](https://infinitytrail.fr) dans l'onglet "inscription" jusqu'au vendredi 11 septembre 2026, minuit..

Le nombre de dossards disponibles varie en fonction de l'Infinity Trail, selon l'accessibilité et la largeur des chemins, dans le simple but que tout le monde soit confortable pendant les boucles :

- **INFINITY TRAIL de LAVAL – vendredi 18 septembre 2026 – 18h : 300 dossards**

Liste d'attente : une fois le quota de dossards atteint, une liste d'attente sera mise en place pour palier à tout désistement. Les repêchages se feront dans l'ordre d'inscription de la liste d'attente. Une fois le repêchage lancé, vous avez 24h pour valider votre inscription sinon elle est perdue. À moins de 10 jours avant l'événement, il n'y aura plus de repêchage.

L'organisation se garde quelques dossards réservés en plus du quota indiqué pour les journalistes, partenaires, élites ou autre.

2.3 Tarifs :

Infinity Trail LAVAL : 99 euros, comprenant :

- La participation à un événement mythique, l'expérience Infinity Trail !
- Un parcours 100 % trail balisé avec présence de signaleurs ambianceurs.
- Un dossard personnalisé avec puces et système de chronométrage.
- 1 photo souvenir en tirage instantané personnalisées
- Lots de bienvenue et de non-finisher LOCAL (minimum un tour).
- Une médaille Infinity trail par paliers.
- L'accès aux ravitos LOCAUX chaque heure et aux ravitos solides toutes les 3 ou 4h.
- Une équipe de kinés, de secouristes et de précieux bénévoles à votre disposition !
- Une zone de ravitaillement extérieure uniquement dédiée aux participants et accompagnateurs avec tables, chaises sous chapiteau + aire libre sur herbe + douches et toilettes.
- Guinguette, Dj Set, restauration et bar sur place : le décor est posé, viens t'ambiancer !

2.4 Assurance Annulation - Bourse aux dossards :

Nous vous proposons une assurance annulation via notre partenaire BEticketing. Vous pouvez y souscrire lors du processus d'inscription. Elle vous permettra d'obtenir un remboursement jusqu'à 80% (voir les conditions lors de la souscription).

L'organisation ne procèdera à AUCUNE annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Nous proposons en parallèle la BOURSE AUX DOSSARDS. Elle vous permettra de vendre votre dossard soit en le mettant publiquement à vendre, soit en invitant une personne choisie à l'acheter (via un lien).

Si personne ne prend votre dossard vous ne pourrez pas prétendre à un remboursement.

En cas d'annulation par les autorités ou par l'organisateur (intempéries, pandémie, autres...), l'organisation vous remboursera partiellement (en fonction des dépenses déjà réalisées)

La cession de votre dossard n'est pas autorisée par l'organisation en dehors de la plateforme.

Article 3 : Les Infinity Trail "sous licence"

Il s'agit de Backyards Ultra Infinity Trail organisées par d'autres structures, en convention avec la marque et le circuit Infinity Trail. Elles ont leurs propres structures, fonctionnements, règlements et sont indépendantes des Infinity Trail organisés par Trail The World. Elles sont seules responsables de leurs organisations mais en collaboration avec Trail The World pour la coordination et les règles de base du circuit Infinity Trail.

Article 4 : Chronomètre, Classement et vainqueur.e

Chaque événement sera sans classement et vous n'aurez que votre nombre de tours indiqué dans un tableau récapitulatif à la fin de l'événement.

La dernière personne à effectuer un tour complet dans le temps imparti est déclaré vainqueur et met fin à l'épreuve, les autres participants étant assimilés à un DNF.

Si aucune personne n'arrive à terminer seule un dernier tour, aucun vainqueur n'est déclaré.

Article 5 : Départs

Le départ sera donné à 18h PRÉCISE vendredi 18 septembre 2026

Chaque départ a lieu précisément 1 heure après le précédent départ.

Au top départ, tous les participants devront être dans la Zone de départ matérialisée sans quoi il sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard est donc éliminatoire.

Un décompte avant le départ sera indiqué aux participants : 3 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.

Article 6 : Le Parcours

Sauf pour un "besoin naturel"(des toilettes seront disponibles dans la zone de départ/arrivée), les participants ne doivent en aucun cas quitter le parcours. Tout écart de la boucle balisée ou non-pointage entraîne directement la disqualification.

En dehors de l'équipe organisatrice, Interdiction aux non-participants sur le parcours (y compris les personnes éliminées).

Chaque boucle doit être terminée dans l'heure pour être comptée, y compris la boucle finale.

Des signaleurs fixes et mobiles seront présents sur toute la durée de l'épreuve.

Le parcours sera entièrement balisé de façon visible jour et nuit.

Article 7 : Assistance

L'assistance est **autorisée uniquement sur la zone de repos** qui sera juste à côté de la zone de départ / arrivée.

Interdiction d'avoir de l'aide personnelle/assistance sur le parcours (ravitaillement, frontale, etc.)

Article 8 : Logistique sur place – Lieu de départ

Vous pourrez venir vous installer dans la zone de ravitaillement à partir de 14h vendredi 18 septembre 2026

Cette épreuve pouvant durer plusieurs jours et nuits, vous êtes autonome concernant votre logistique et éventuel campement (dimensions limitées suivant espace disponible) sur place. Vous devez **prévoir vos, couverts, assiettes et verres, votre éventuelle chaise longue** ou table, votre abris si vous n'utilisez pas l'espace mis à disposition sous barnums.

Article 9 : Conditions de participation et justificatif médical

Pour participer et s'inscrire à un événement Infinity Trail, il faut avoir 18 ans ou plus.

Les participants devront obligatoirement justifier soit du PPS de la FFA, soit d'une licence en cours de validité.

Article 10 : Dossards – Photo

Le retrait des dossards sera possible sur place jusqu'à **30 minutes avant le départ**. Ce sera l'occasion de la traditionnelle photo participant, n'hésitez pas à venir accompagné pour garder un souvenir !

Chaque participant devra porter son dossard au départ de la course et le garder jusqu'à la fin. En absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Article 11 : Matériel obligatoire/interdit

Aucun matériel obligatoire n'est demandé.

Les bâtons et les aides artificielles sont interdits

Article 12 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître y compris sur les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 13 : Décharge de responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, psychique ou en cas de blessure survenue pendant l'épreuve ainsi qu'en cas de vol ou dégradation sur les biens matériels des participants et / ou accompagnateurs.

Article 14 : Secours / Assistance médicale

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens d'intervention et ne laisser, en aucun cas, une personne blessée seule (téléphone portable fortement conseillé).

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Article 15 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritrus avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Article 16 : Respect des participants, des organisateurs et d'autrui

Toute personne ne respectant pas un ou des participants, les organisateurs ou autrui, que ce soit de manière publique ou privée se verra banni à vie des Infinity Trail et l'organisation se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes selon la gravité.

Si les personnes concernées sont inscrites à l'un des Infinity Trail, ils se verront retirer de la liste sans aucun remboursement.

Article 17 : Assurance personnelle

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit obligatoirement avoir sa propre assurance qui vous couvre personnellement en cas de problème personnel sur cet événement et/ou d'annulation en cas d'impossibilité de participer.

Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Si vous n'êtes pas assurés, il vous faut obligatoirement souscrire à l'assurance de notre partenaire pour vous protéger de l'imprévu et de l'accidentel sur <https://infinitytrail.assur-connect.com/>

Article 18 : COVID-19, Cas de force majeure et annulation

Si nous devons annuler un événement Infinity Trail pour raison COVID-19, nous remboursons les inscriptions à un certain pourcentage selon les frais déjà engagés (hors frais de paiement sur la plateforme).

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve (hors Covid-19), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que personne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Dans l'éventualité où un nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint, un événement Infinity Trail peut se trouver annuler (35 pour Infinity Trail Normandie, 60 pour Infinity Trail île d'Aix, 75 pour Hossegor et 75 pour Dijon et Laval). Dans ce cas, toutes les personnes inscrites seront intégralement remboursés (hors frais de paiement sur la plateforme).

Article 19 : Acceptation du règlement

Toute inscription à l'Infinity Trail implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, programme, sans préavis et à n'importe quel moment ou annuler l'épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.